

## Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2009

### Propositions du Conseil d'administration liées à l'augmentation ordinaire du capital social de PARIS RE Holdings Ltd.

**Zoug, Suisse, 22 juin 2009**, PARIS RE Holdings Limited (Euronext: PRI) ("PARIS RE") annonce, suite à la convocation de ses actionnaires en Assemblée générale ordinaire le 23 juin 2009, que son Conseil d'administration a décidé ce jour de modifier sa proposition portant sur le point 8 de l'ordre du jour et propose à cette Assemblée générale ordinaire de ne pas augmenter le capital social de PARIS RE par conversion de réserves générales en valeur nominale tel qu'initialement proposé au point 8 de l'ordre du jour. PARIS RE souligne que cette décision n'affecte cependant pas sa capitalisation globale.

PARIS RE rappelle à ses actionnaires que dans la convocation à ladite Assemblée générale ordinaire publiée le 2 juin dernier, le Conseil d'administration a proposé d'augmenter le capital social de PARIS RE d'un montant au maximum de CHF599.926.602,41 par conversion de réserves générales en valeur nominale et a informé les actionnaires que le montant définitif de l'augmentation de capital proposée serait ultérieurement déterminé par le Conseil, au plus tard le jour de l'Assemblée générale ordinaire avant l'ouverture du négoce sur le marché Euronext Paris.

Comme PARIS RE en a déjà informé ses actionnaires dans le passé, en particulier à l'occasion des Assemblées générales du 14 janvier 2008, du 29 avril 2008 et du 19 août 2008, le Groupe PARIS RE cherche à lever une dette subordonnée sur le marché des capitaux à des conditions satisfaisantes, pour un montant au maximum de USD400 millions, afin d'introduire un levier dans le bilan de PARIS RE et ainsi augmenter le retour sur ses capitaux propres. L'émission de la dette subordonnée serait suivie d'une réduction d'un même montant du capital social de PARIS RE par réduction de la valeur nominale de ses actions. Les conditions du marché de la dette subordonnée demeurant non favorables, le Groupe PARIS RE n'envisage pas être en mesure, dans un futur prévisible, d'émettre la dette subordonnée à des conditions satisfaisantes. Ainsi, puisqu'une augmentation de valeur nominale entraînerait des coûts significatifs pour PARIS RE en raison du droit de timbre, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer d'augmentation de la valeur nominale des actions de PARIS RE.

En conséquence, le Conseil d'administration a également décidé de modifier ses propositions aux points 7 et 9 de l'ordre du jour. Au point 7 de l'ordre du jour, le Conseil d'administration propose désormais de ne pas convertir de réserves générales en réserves libres puisque cette conversion n'est désormais plus nécessaire. Au point 9, le Conseil d'administration propose conséquemment de ne pas modifier les dispositions statutaires portant sur le capital conditionnel. La proposition du Conseil d'administration portant sur le point 10 de l'ordre du jour (création de capital autorisé) reste inchangée sous réserve de l'adaptation de la valeur nominale proposée à la valeur nominale actuelle (CHF4,51 par action). Le texte exact des propositions du Conseil d'administration sera fourni lors de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2009.

#### INFOS TITRE

- Mnémo : PRI
- ISIN : CH0032057447
- Bloomberg : PRI FP
- Reuters : PRI PA
- Euronext Paris - B

#### CONTACTS

+41 41 727 51 57

- **Analystes & Investisseurs**  
Agences de notation  
investor.relations@paris-re.com
- **Media**  
press.relations@paris-re.com

#### PROCHAINE PUBLICATION

- **Résultats du 2<sup>ème</sup> trimestre et du 1<sup>er</sup> semestre 2009**  
Lundi 10 août 2009

PARIS RE Holdings Ltd.  
Postrasse 30, Postfach 851  
CH-6301 Zug  
+41 41 727 51 51  
[www.paris-re.com](http://www.paris-re.com)

---

*Ce communiqué peut contenir des informations prospectives reposant sur des croyances, prévisions et hypothèses actuelles qui sont notamment (mais sans caractère limitatif) fondées sur des hypothèses relatives aux stratégies commerciales actuelles [et futures] et au développement du secteur de la réassurance dans lequel la Société opère. Les informations prospectives recèlent par nature des risques connus et inconnus, des incertitudes et dépendent d'évènements ou d'autres circonstances, qui peuvent avoir pour conséquence que les résultats futurs, les conditions financières, les performances, les réalisations ainsi que les développements du secteur dans lequel PARIS RE Holdings Limited opère ou d'autres événements, pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou suggérés par ces informations prospectives. Ces informations prospectives ne sont pas une garantie quant à la performance future de PARIS RE Holdings Limited. Les informations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué. PARIS RE Holdings Limited n'est en aucun cas tenue de publier une quelconque mise à jour de ces informations prospectives ni de communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.*

*PARIS RE Holdings Limited ne communique pas de « prévision de bénéfice » au sens du Règlement (CE) n°8 09/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les informations prospectives incluses dans ce communiqué ne sauraient être assimilées à de telles prévisions de bénéfice.*

*Veillez vous référer au Document de Référence de PARIS RE Holdings Limited enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le n°R.09-036 pour une description des principaux risques et incertitudes susceptibles d'influencer l'activité de la Société.*

*Ce document est disponible sur le site de la Société : [www.paris-re.com](http://www.paris-re.com).*